



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/822

Lancement des opérations 07019002 "Ancien cimetière de la Guillotière - Renaturation " et 08021611 " Nouveau cimetière de la Guillotière" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00012

Direction des Cimetières

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/822 - LANCEMENT DES OPERATIONS 07019002 "ANCIEN CIMETIERE DE LA GUILLOTIERE - RENATURATION " ET 08021611 " NOUVEAU CIMETIERE DE LA GUILLOTIERE" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2021-1, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES CIMETIÈRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

### **I- Contexte :**

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Cimetière de la Guillotière (ancien et nouveau) – Renaturation », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements espaces verts 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00012.

Les cimetières de la Guillotière ont été aménagés au XIX siècle entre 1822 et 1859 pour faire face à une demande d'inhumation plus importante ; le cimetière de l'actuelle place Saint Louis étant devenu trop exigu.

Le projet de renaturation sera initié par des études préalables (patrimoniales, paysagères), afin de cadrer les intentions du projet en concertation avec les diverses parties-prenantes. Il visera notamment à végétaliser harmonieusement les allées.

La labélisation Refuge LPO de ces 2 espaces permettra d'évaluer la biodiversité présente et d'établir des préconisations dans le cadre du projet de leur renaturation.

Ce projet de renaturation s'inscrit dans la volonté municipale d'étendre le potentiel écologique du parc Blandan, afin de créer un grand poumon vert favorable aux 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, plus propice à la biodiversité, à la promenade, à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, et à la mise en valeur de patrimoine culturel présent dans les cimetières.

Dans cette perspective, le projet de renaturation des deux cimetières de la Guillotière prendra en compte ces évolutions pour s'intégrer dans un véritable maillage naturel et piéton. A cet égard, une nouvelle entrée depuis la rue de l'Épargne, ainsi qu'une meilleure transparence visuelle depuis cette rue seront étudiées. En outre, des liaisons entre le parc Blandan et le Cimetière ancien de la Guillotière le seront également.

### **II- Propositions :**

Les opérations mises en délibéré prévoient les études préalables, les interventions sur le patrimoine végétal et arboré de ces deux sites incluant les aménagements en lien avec les projets de connexions. Le montant global du projet, estimé à 1 000 000 €, sera financé par affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 », programme n° 00012, une fongibilité des crédits étant possible entre les opérations

n° 07019002 « Ancien cimetière de la Guillotière – renaturation » et n° 08021611 « Nouveau cimetière de la Guillotière – Renaturation ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement des opérations n° 07019002 « Ancien cimetière de la Guillotière – renaturation » et n° 08021611 « Nouveau cimetière de la Guillotière – renaturation » est approuvé. Ces opérations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00012.
- 2- M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00012, AP n° 2021-1, opérations n° 07019002 et n° 08021611, et imputées aux chapitres 21, 23 et autres, fonction 025, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
  - 2021 : 50.000 €;
  - 2022 : 100 000 €;
  - 2023 : 700 000 €;
  - 2024 : 150 000 €
- 4- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET